

QUAND NOS ROIS FAISAIENT BONNE FIGURE !!!

Extrait de "La Libre Belgique" du 3 au 7 mars 1981.

En janvier 1865, trois projets furent déposés. Ils étaient parfaits quant à la composition picturale mais les deux premiers furent néanmoins refusés parce que, contrairement à un point précis du règlement, le mot "Belgique" n'y figurait pas.

Le troisième, après quelques retouches mineures fut adopté. On admit qu'une série de cinq vignettes était nécessaire (les N° 17 à 21 au catalogue).

Gravées par F Joubert de la Ferté, les cinq valeurs prévues (10, 20, 30, 40 c et 1 fr) eurent chacune, un encadrement différent mettant en valeur l'effigie royale, pratiquement la même sur les cinq timbres. De nombreux essais en couleurs furent effectués avant que le choix ne se portât sur les nuances suivantes : grise pour le 10 c, bleue pour le 20 c, brune pour le 30 c, rose pour le 40 c et violette pour le 1 fr.

Il devenait urgent de mettre en circulation sur le marché les timbres qui faisaient défaut pour certains affranchissements, notamment le 1 fr, vignette destinée aux lettres chargées pour l'étranger. C'est pourquoi le 30 c et ce fameux 1 fr commencèrent leur longue vie le 1er novembre 1865. Léopold Ier dont la santé allait déclinant eut la joie de contempler ces deux nouveaux timbres à son effigie. Son décès, survenu le 10 décembre de cette année-là, ne permit pas, en effet, à notre premier souverain de voir la sortie des autres valeurs postales de cette série dont le débit commença le 1er janvier 1866.

Signalons encore que le 7 janvier 1866, deux timbres "Télégraphes" 50 c gris et 1 fr vert - dont l'impression était aussi mentionnée dans l'A.R. du 25 septembre 1865 en même temps que les cinq valeurs postales précitées furent émis dans un format hexagonal, ce qui était révolutionnaire pour l'époque.

Nous avons dit plus haut que cette série connut une longue vie. En effet la mise hors cours de ces cinq timbres survint le 1er mars 1911 soit... deux ans après la mort de Léopold II. Par conséquent, leur tirage fut élevé (79.500.000 pour le 10 c, 46.500.000 pour le 20 c, 5.700.000 pour le 30c, 4.800.000 pour le 40 c et 915.000 pour le 1 fr).

Toute dynastie régnante connaît ses périodes d'interrègne. Celle-ci est toujours très courte car il sied que le souverain appelé à succéder à son prédécesseur prête serment le plus rapidement possible. Peut-on employer le terme "interrègne" en ce qui concerne l'émission d'un timbre-poste ? Non, bien sûr ! Encore qu'en Belgique, après la mort de Léopold Ier, son successeur dut attendre quatre ans pour voir son effigie figurer sur des vignettes postales. Gageons qu'il ne s'en offusqua point.

(suite de la page 4)

Pourquoi tant de retard ? Tout simplement parce que la dernière émission à l'effigie de Léopold Ier venait à peine d'être mise en circulation. Nos gouvernants d'alors, qui avaient le souci d'économiser les deniers de l'Etat, décidèrent que les cinq timbres de l'émission de 1865, à peine connus du public ne devaient pas aller au pilon. Ils servirent donc à l'affranchissement des correspondances.

Cependant, il fallait combler une lacune, celle relative à l'affranchissement des imprimés. C'est pourquoi, le 1er juin 1866, une série de trois vignettes dite "Petits Lions", comprenant deux fois le 1 c, le 2 c et le 5 c, fut émise.

Il faut dire que le premier tirage fut imprimé en feuilles non dentelées, parce que la firme qui s'en occupait n'avait pas eu le temps de perforer les feuilles. Puis vint le 1 c dentelé qui rejoignit ses frères de 2 et 5 centimes. Le 1 centime non dentelé fut le dernier timbre belge à avoir été débité dans le public. C'est l'une des raisons pour laquelle la cote est six fois plus élevée que celle de son frère presque jumeau.

Ces timbres, catalogués N° 22 à 25 ont atteint de gros tirages : les 1 c respectivement 6.795.000 et 173.205.000 ! (tirage maximum jamais atteint en Belgique), le 2 c 4.740.000 et le 5 c 7.320.000 unités.

Entre le 15 novembre 1869 et le 1er avril 1878 fut imprimée l'émission dite de 1869 qui comportait douze vignettes dont huit à l'effigie du roi Léopold II vu de profil tourné à gauche. Les quatre premiers timbres, du 1 c vert au 8 c lilas pâle étaient frappés aux armes du royaume avec chiffre au centre. Ils étaient destinés à l'affranchissement des journaux et imprimés.

Cette série est intéressante à de nombreux titres. Elle permet au collectionneur qui veut se spécialiser un très vaste champ de recherche. Elle est d'abord la première émission qui porte le nom "Belgique". Elle possède aussi le timbre fleuron de toute notre philatélie : le 5 Fr brun-rouge qui, lui, fut imprimé en 1878. Ce timbre était destiné à représenter l'escompte prélevé par la poste sur les effets de commerce qu'elle endossait ainsi que les sommes destinées à la Caisse d'Epargne. Mais ce timbre affranchissait aussi, dans une faible mesure toutefois, des lettres assurées pour de grosses sommes à destination des pays étrangers. Ce timbre a la plus forte cote du catalogue. Cette forte estimation indique à quel point il est rare. Sa renommée a gagné depuis longtemps l'étranger mais elle a aussi tenté l'adresse coupable de certains faussaires dont le fameux Sperati. C'est d'ailleurs la seule vignette postale belge que ce faussaire imita.

Le 5 Fr existe encore en brun-pâle. Il vaut, neuf, 250.000 Fr. Autant dire qu'il n'y en a que quelques exemplaires. Les timbres de 5 Fr oblitérés sont estimés à 50.000 Fr. Authentiques et en très bon état, ils sont très

(suite page 8)

■ ■ ■  
(Suite de la page 6)

malaisés à trouver.

La variété des encres et des papiers employés dans cette émission fleuve en fait tout le charme. De nombreux collectionneurs ne nous contrediront certes pas.

A suivre.....

## QUAND NOS ROIS FAISAIENT BONNE FIGURE !!!

.....

Extrait de "La Libre Belgique" des 24 mars et 7 avril 1981

L'émission de 1869, fameuse à plus d'un titre, possède encore un record absolu : celui du plus fort tirage réalisé en Belgique pour une vignette postale le 10 centimes vert dont la diffusion atteignit le total de 579 millions pour un timbre qui eut 41 ans... d'existence, c'est un joli chiffre.

Le 1 centime vert fit lui aussi un gros total : 537.600.000 exemplaires. D'ailleurs, les vignettes de cette émission sauf celle de 5 Fr, connurent de gros tirages : le 2 centimes (40.579.000), le 5 centimes (108.000.000) le 8 centimes (3 millions), le 20 centimes (34 millions), le 25 centimes (57 millions), le 40 centimes (9.300.000), le 50 centimes (3.110.000), le 1 Fr (7.225.000) et le 5 Fr seulement 53.000 exemplaires.

On pourrait s'étonner, devant l'importance du dernier chiffre cité ci-avant, de ce que le 5 Fr ait une telle valeur de cote. Mais qu'on imagine un peu le nombre d'exemplaires qui furent utilisés pour l'affranchissement et, parmi ceux-ci, les vignettes abimées ou détruites après usage. On comprend pourquoi les rares exemplaires neufs et authentiques ! - aient atteint une telle cote.

Une série de quatre timbres fit suite à la grande émission de 1869. Elle fut mise en circulation le 20 octobre 1883. Ces quatre vignettes, le 10 centimes rose, le 20 centimes gris-perle, le 25 centimes bleu et le 50 centimes violet eurent une durée intensive d'utilisation d'à peine trois mois. Leur faible tirage ( 9 millions d'exemplaires à peine pour le 10 centimes rose utilisé pour l'affranchissement des lettres en service intérieur) fait que des quatre timbres sont relativement recherchés, surtout sur des documents ayant circulé. Compté tenu de ce qui précède, leur cote, surtout en ce qui concerne les exemplaires neufs, est restée élevée.

Une nouvelle grande série de 11 valeurs fut mise en circulation le 1er janvier 1884 : les quatre premières vignettes qui devaient servir à l'affranchissement des imprimés reproduisaient le chiffre de la valeur faciale sur un fond coloré. De ces quatre timbres, il y avait deux 1 centime. Le premier, de teinte réséda, fut rapidement remplacé par un 1 centime de teinte grise. Ce dernier connut un tirage de 224.700.000 unités pour seulement 54.600.000 unités pour le 1 centime qui le précéda.

Les autres valeurs de la série du 10 centimes au 2 Fr à l'effigie du roi vu de profil, présentèrent une caractéristique particulière : elles furent imprimées sur papier teinté. Jusque là, tous les timbres belges avaient été imprimés sur papier plus ou moins blanc. Le papier teinté donna aux vignettes de la série de 1884 une apparence ton sur ton assez harmonieuse. Toutefois, le 1 Fr rouge-brun sur papier verdâtre offrit à l'oeil un contraste assez saisissant pas tellement désagréable à regarder. Ce 1 Fr tiré à 675.000 exemplaires seulement est coté 27.000 Fr neuf.

Une autre curiosité de cette série est le 35 centimes brun sur papier gris brun. Il ne fut imprimé qu'en juillet 1891 et ne fut utilisé que pendant deux ans. Il était destiné à l'affranchissement des plis express ou recommandés. Autre caractéristique : il est le premier timbre belge bilingue.

Cette émission de 1893 qui comprend 15 valeurs pour la plupart émises à différentes dates, est toujours à l'effigie de Léopold II pour onze valeurs car les quatre premières sont frappées des armoiries nationales. On l'a appelée "fine barbe" afin de la distinguer d'une de ses suivantes où là, la barbe du souverain est beaucoup plus étalée d'où l'appellation "grosse barbe".

(suite page 6)

" 6 "

(suite de la page 4)

L'émission "fine barbe" innove en matière de philatélie par l'adjonction sous chaque timbre, d'une bandelette dite dominicale où s'inscrivent, dans les deux langues, les mentions "ne pas livrer le dimanche" qui pouvaient être détachées (ou biffées) ou laissées attachées à la vignette d'affranchissement selon la décision de voir la correspondance distribué ou non le dimanche.

Cette manière de faire avait été décidée dans le but d'alléger le travail des postiers le dimanche mais seulement à l'initiative de l'expéditeur qui le jugeait opportun.

Cette faculté qu'avait le public de décider si oui ou non, le courrier devait être distribué le dimanche ne fut guère utilisée. La bandelette fut rarement détachée et c'est pourquoi, sans doute, les timbres de cette série et des suivantes ne se conçoivent pas, neufs, sans cet appendice peu esthétique.

Pour les oblitérés, c'est autre chose, puisque l'utilisation de ces figurines était tout aussi valable dans l'un ou l'autre cas. La cotation de des timbres sans bandelette au 1/10e des timbres qui l'ont conservée, vient du fait qu'on rencontre dix fois plus les premiers que les autres.

La série "fine barbe" a beaucoup d'adeptes tant sont nombreuses les variétés de nuances et aussi des particularités d'impression. Enfin, le grand nombre d'oblitérations diverses qui se rencontrent sur les exemplaires usés de cette série font la joie des connaisseurs.

(à suivre...)

Remarque : Le timbre belge qui, contrairement à ce qui est écrit ci-avant a eu le tirage le plus élevé est le 1 centime gris (N° 53) de l'émission du 1er juin 1893 dont le tirage atteint 1.134.000.000 d'exemplaires !!!